

Appel à candidatures Programme Arts de Rencontre 2019-20 Résidences artistiques au sein d'établissements scolaires



Dans le cadre de la politique de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, menée selon une entrée territoriale,

Pollen, association de conseil et de développement culturel de territoire,

En partenariat avec la **Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France**

Et en lien avec les **Académies d'Amiens et de Lille** par leur **délégation académique à l'action culturelle (DAAC)**

Lance un **APPEL A CANDIDATURES** en direction



des artistes du cinéma et de l'audiovisuel :

pour la réalisation d'une résidence mission au sein du **collège Romain Rolland à Mouy (60)** et des établissements scolaires environnants.

1– Cadre général de la résidence-mission Arts de Rencontre

Lancé à titre expérimental en 2018-2019, le programme Arts de Rencontre est initié à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle. Suivant cet objectif, Arts de Rencontre se veut complémentaire de l'existant et privilégie de fait des implantations de résidences en établissements scolaires sur des territoires non concernés encore par des conventionnements d'éducation artistique. Elles se déroulent au sein d'établissements scolaires du second degré (collèges, lycées ou lycées professionnels) et rayonnent de manière effective sur les établissements scolaires environnants (de l'école maternelle au lycée).

Ces résidences-missions sont incarnées par des artistes désireux.reuses de s'engager avec créativité dans une démarche renouvelée d'éducation artistique et culturelle et de la construire conjointement avec les acteurs de l'éducation.

Les artistes intéressés.ées par cette offre sont invités à prendre connaissance du document pdf intitulé *Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?*

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

2 - A propos du présent appel à candidature

Il est donc recherché, en vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le **collège Romain Rolland de Mouy et des établissements scolaires environnants**, un.e artiste professionnel.le travaillant particulièrement **le cinéma et l'audiovisuel**.

Une présentation de l'établissement et de son projet sont présentés succinctement en **page 6**.

➤ *Une démarche de projet fédératrice*

L'artiste-résident.e a pour mission d'intervenir en faveur **du plus grand nombre d'élèves** de l'établissement d'implantation et des établissements environnants dans le cadre des temps scolaire et péri-scolaire, éventuellement du hors temps scolaire.

Pour cela, l'artiste, avec l'appui de Pollen, élabore et déploie ses diverses interventions **en lien avec sa recherche et sa production**, conjointement avec les équipes enseignantes, les conseillers et référents pédagogiques, et en lien avec la direction de l'établissement d'implantation et avec l'inspection de circonscription.

La résidence s'appuie sur une relation privilégiée et intense entre l'artiste et les équipes enseignantes locales. D'une part, elle prend forme dans le cadre **d'une mobilisation d'un grand nombre d'enseignants et d'une importante transdisciplinarité**.

D'autre part, elle se concrétise dans une démarche partenariale associant les établissements scolaires (celui d'implantation et les environnants) et les partenaires du territoire (collectivités locales, structures sociales et culturelles...)

➤ *Des formes d'intervention multiples et variées*

Il est important de rappeler que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre.

Il s'agit de faire découvrir et de partager son univers artistique, ses recherches et ses processus créatifs au travers d'échanges, de questionnements individuels et collectifs et de gestes artistiques.

Menés en lien avec les publics et partenaires scolaires et péri-scolaires concernés, ces gestes artistiques peuvent être selon les cas, participatifs ou non, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou au contraire très annoncés.

Ils peuvent s'envisager dans le cadre des divers établissements engagés mais aussi dans l'espace public. Ils peuvent par ailleurs s'inscrire dans des temps forts ou rendez-vous mis en œuvre à l'échelle des établissements. Il importe ainsi de tirer parti d'espaces-temps autres que la stricte classe pour décloisonner les actions et concerner l'ensemble de la communauté scolaire.

La résidence-mission peut s'appuyer également sur une diffusion de l'œuvre, déjà accomplie et disponible, de l'artiste, accompagnées d'actions de médiation.

➤ *Durée significative et périodes de la résidence*

La résidence prendra la forme d'une **présence concentrée d'un.e artiste sur une durée de 6 semaines, à raison de 5 jours par semaine**. Elle se déroulera sur l'année scolaire 2019-2020 entre Décembre 2019 et Juin 2020, dans le cadre du temps scolaire et péri-scolaire (à l'exclusion des vacances scolaires – Zone B).

Il est précisé qu'une phase de découverte - environ 2-3 jours, s'articulant autour de différentes rencontres avec les responsables et enseignant.e.s des établissements scolaires, est recommandée en Décembre 2019.

La phase de résidence à proprement parlé - environ 5 semaines et demies dans la mesure du possible consécutives – se déroulerait après, soit entre Janvier et Juin 2020.

L'artiste retenu.e est appelé.e à résider de manière effective sur le territoire scolaire et à s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action en se rendant disponible pour toute la durée de la mission.

➤ *Rétribution de l'artiste-résident.e*

L'enveloppe financière dédiée à la rétribution de l'artiste se monte à **5 950€** environ pour les 6 semaines (phase de découverte et phase de résidence). Cela comprend la rémunération sous toutes ses formes : contrat de prestation ou contrat de travail. L'ensemble des charges, frais d'administration, cotisations, TVA, taxes fiscales ainsi que les droits d'auteur - si l'artiste est concerné.e - sont intégrés dans l'enveloppe financière de 5 950€.

Dans le cadre d'un contrat de prestation rédigé par le prestataire, ce dernier devra reprendre les conditions d'exécution de la prestation. Dans le cas d'un contrat de travail, c'est le régime général qui sera retenu dans le cadre d'un CDD.

Dans tous les cas, une convention spécifiant les engagements respectifs des parties prenantes, à savoir l'artiste-résident.e ou son.a représentant.e, l'association Pollen porteuse du programme, et l'établissement scolaire d'implantation, est signée avant le début de la résidence-mission.

➤ *Diffusion des œuvres*

La diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste-résident.e relèvera de l'initiative des établissements scolaires d'implantation ou associés. Cette possibilité ne peut toutefois être systématiquement garantie. Le cas échéant, les conditions de diffusion de celles-ci seront étudiées et contractualisées avec ces établissements.

➤ Hébergement et déplacements

Un **hébergement est prévu pour l'artiste** généralement au sein des établissements scolaires d'implantation ou associés ou tout autre lieu pourvu par les établissements. Il est précisé que ce sont pour la plupart des logements de fonction meublés simplement. Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge directement par l'établissement scolaire d'implantation, avec la contribution éventuelle des établissements associés.

La détention d'un permis de conduire en cours de validité et d'un véhicule personnel sont très recommandés, selon les territoires d'action, **étant attendu que l'artiste retenu.e est autonome dans ses déplacements.**

Les déplacements sur place de l'artiste pour rejoindre les différents lieux d'intervention pourront faire l'objet d'une prise en charge par Pollen.

➤ Accompagnement de Pollen

L'association Pollen a pour objet l'accompagnement des territoires de la région des Hauts de France dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de projets et d'actions artistiques et culturelles.

Concernant ces résidences-missions, Pollen a pour mission :

- d'assurer les rémunérations des artistes-resident.e.s
- d'assurer la prise en charge des frais de déplacements tels que définis plus haut
- d'accompagner l'artiste-résident dans la compréhension et la maîtrise des enjeux de la résidence
- de faciliter, avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des chefs d'établissements, les rencontres avec l'artiste et les équipes pédagogiques pour co-construire les interventions
- de veiller aux bonnes conditions du séjour et du travail de l'artiste
- de participer à l'organisation technique de la résidence avec le concours de la DRAC, de la DAAC et les établissements scolaires associées à l'action, depuis les phases de recrutement jusqu'aux évaluations.

3 - Faire acte de candidature

➤ Critère d'éligibilité

Peut faire acte de candidature, tout artiste professionnel.le, français.e ou étranger.e,

*maîtrisant l'usage oral de la langue française

*ayant à son actif une production artistique significative, régulièrement ou ponctuellement traversée par un intérêt ou un désir d'interactivité avec les publics jeunes

* étant en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission

*détenant de préférence, un permis de conduire en cours de validité et disposant d'un véhicule personnel

➤ Dossier de candidature

Les pièces à fournir pour le dossier de candidature sont :

- Une **lettre de motivation** faisant état d'une bonne compréhension des enjeux et du présent cahier des charges. Cette lettre peut évoquer des éventuelles pistes que propose d'emprunter le.a candidat.e en vue de la réalisation de gestes artistiques

- Un **cv**

- Un **dossier artistique** présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat ainsi que quelques œuvres ou productions artistiques disponibles

- Un **calendrier** proposant les périodes de disponibilité condensées de l'artiste s'inscrivant dans la période : Décembre 2019 - Juin 2020.

Il est précisé qu'une phase de découverte - environ 2-3 jours, s'articulant autour de différentes rencontres avec les responsables et enseignants des établissements scolaires, est recommandée en Décembre 2019.

La phase de résidence à proprement parlé - environ 5 semaines et demies, à l'exception des vacances scolaires (Zone B) - se déroulerait de préférence entre Janvier et Juin 2020.

Ce dossier de candidature est à adresser dès que possible par voie électronique uniquement, sous format pdf, à axepollen@gmail.com

Objet du mail : Arts de Rencontre / Mouy / Nom de l'artiste

La date butoir est fixée au **27 Novembre 2019 à 12h00.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différentes partenaires de l'action : Pollen, DRAC, DAAC, direction et personnel enseignants des établissements scolaires d'implantation et éventuellement associés.

Les noms des artistes retenus seront annoncés **courant décembre** 2019 au plus tard.

➤ ***Pour plus d'informations***

Vous pouvez contacter **Anne-Sophie Mellin** – association Pollen - axepollen@gmail.com - 03 20 47 81 72

Programme ARTS DE RENCONTRE **COLLEGE ROMAIN ROLLAND** / MOUY

1 – Etablissement d'implantation

Collège Romain Rolland - Route de Noailles - 60250 Mouy

Equipe enseignante et éducative mobilisé sur le projet toute l'équipe enseignante

Composition de l'établissement d'implantation 650 élèves dont 6 classes de sixième, 6 classes de cinquième, 6 classes de quatrième et 5 de troisième + dispositif ULIS.

Etablissements solaires associés pour la résidence : en cours

2 - Modalités de la résidence

Période souhaitée idéalement : Entre décembre 2019 et avril 2020.

Discipline artistique souhaitée : cinéma, audiovisuel.

Hébergement prévu : Logements de fonction ou logement meublé (mairie de Mouy). Le repas du midi est prévu pour l'artiste à la cantine du collège.

Espace de travail et matériel mis à disposition : Galerie d'Art, CDI, Salles de classes, Espaces collectifs (hall, cour de récréation, ...)

Matériel vidéo à disposition (caméras, appareil photos, micros pour prise de son).